



Traité Zevahim

Michna 2 - Chapitre 8

קָדְשִׁים בְּקָדְשִׁים מֵין בְּמִינּוֹ,
זֶה יִקְרַב לִשְׁם מֵי שָׁהָא,
זֶה יִקְרַב לִשְׁם מֵי שָׁהָא.
קָדְשִׁים בְּקָדְשִׁים מֵין בְּשָׁאַיּוֹן מִינּוֹ,
יַרְעַו עַד שִׁיסְתָּאָבוֹ,
וַיִּמְכַרְוּ,

וַיִּבְיאֵן בְּדַמֵּי בִּיאָה שְׁבָהָן מִמֵּין זֶה,
וּבְדַמֵּי בִּיאָה שְׁבָהָן מִמֵּין זֶה,
וַיִּפְסִיד הַמּוֹתֵר מִבֵּיתוֹ.

נַתְעַרְבּוּ בְּבָכָר וּבְמַעַשָּׂר,
יַרְעַו עַד שִׁיסְתָּאָבוֹ,
וַיִּאֲכַלְוּ בְּבָכָר וּבְמַעַשָּׂר.

הַכָּל יִכְלַיּוּ לְהַתְעַרְבּוּ,
חוֹזֵם מִן הַמְּטָאת וּמִן הַאַשְׁם:

[Dans le cas où des animaux]sacrificiels[ont été mélangés]à[d'autres animaux]sacrificiels,[s'il s'agit d'un animal d'une]sorte[d'offrande]avec[des animaux de la même]sorte[d'offrande], on sacrifiera cet[animal]pour le bien de celui qui[en est le propriétaire]et on sacrifiera cet[animal]pour le bien de celui qui[en est le propriétaire], et tous deux rempliront leur obligation. Dans le cas où des animaux]sacrificiels[ont été mélangés]à[d'autres animaux]sacrificiels,[lorsqu'un animal d'une]sorte[d'offrande a été mélangé]à[des animaux d'une autre]sorte d'[offrande, par exemple deux bœufs, dont l'un est désigné comme 'Ola et l'autre comme sacrifice de paix], ils paîtront jusqu'à ce qu'ils deviennent impropres[au sacrifice, puis]ils seront vendus. Et[du prix reçu lors de la vente, le propriétaire]apportera[une autre offrande]de la valeur monétaire de[l'animal]de la meilleure qualité parmi eux comme[offrande de ce type], et[une autre offrande]de la valeur monétaire de[l'animal]de la meilleure qualité parmi eux comme[offrande de ce type], et il perdra la[dépense supplémentaire d'achat de deux animaux de la meilleure qualité, alors qu'il n'en avait vendu qu'un seul], de ses[propres]biens.[Si des animaux sacrificiels]sont mélangés à un[sacrifice de premier-né]ou à une dîme[animale],ils seront laissés en pâture jusqu'à ce qu'ils deviennent impropres[au sacrifice]et ils seront[tous deux]consommés comme[sacrifice de premier-né]ou comme dîme[animale].Toutes[les offrandes]peuvent être mélangées[de manière indiscernable],à l'exception d'un sacrifice pour le péché et d'un sacrifice de culpabilité.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions